

# Région Hauts-de-France • Campagne 2019

## Demande d'autorisation préalable à la conversion d'une prairie ou pâturage permanent vers un autre type de terre agricole

Au regard de la baisse significative des surfaces déclarées en prairies et pâturages permanents en région Hauts-de-France lors de la campagne PAC 2018, est reconduit le système d'autorisation préalable à la conversion des prairies permanentes situées en Hauts-de-France. Ainsi, si vous exploitez des surfaces sises dans cette région et souhaitez convertir une surface déclarée à la PAC en 2018 avec un des codes cultures suivant : PRL, PPH, SPL, SPH, BOP, CAE, CEE, ROS ou J6P <sup>(1)</sup>, pour y implanter un autre type de couvert (terre arable ou culture permanente) pour la campagne 2019, vous devez demander une autorisation préalable à votre DDT(M) *via ce formulaire* avant le 31 décembre 2018.

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° PACAGE  N° Siret

Nom, prénom ou dénomination sociale :

### DEMANDE

Je demande l'autorisation de retourner une surface graphique<sup>(2)</sup> de ,  hectare(s) de prairie permanente situé(s) dans la région Hauts-de-France que j'exploite. Cette surface a été déclarée et identifiée au titre de la campagne PAC 2018 comme suit :

N° PACAGE du détenteur pour la campagne 2018 (à renseigner si la parcelle était déclarée par un tiers)	N° d'îlot (tel que renseigné dans la déclaration PAC 2018)	N° de parcelle (tel que renseigné dans la déclaration PAC 2018)	Surface graphique en hectare (*)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> , <input type="text"/>

\* Si la demande ne concerne qu'une partie de la parcelle, je joins à cette demande un extrait du RPG où je détoure en rouge la surface concernée par la présente demande.

(1) Pour la signification des codes cultures, veuillez vous référer à la notice « Codes cultures et précisions ».

(2) La surface graphique de la parcelle est la surface non proratisée.

## MOTIF DE LA DEMANDE : ENGAGEMENT OU SITUATION

- Je m'engage à établir, dans la région Hauts-de-France, une surface graphique totale en couvert herbacé de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ hectare(s) qui n'était pas déjà en prairie permanente. Cette surface est équivalente ou supérieure à la surface en prairie permanente convertie (la surface peut être inférieure si vous cumulez cet engagement à une des trois situations suivante ouvrant droit à autorisation). Cette surface a été déclarée et identifiée au titre de la campagne PAC 2018 comme suit :

N° PACAGE du détenteur pour la campagne 2018 (à renseigner si la parcelle était déclarée par un tiers)	N° d'îlot (tel que renseigné dans la déclaration PAC 2018)	N° de parcelle (tel que renseigné dans la déclaration PAC 2018)	Prairie temporaire en 2018 (oui/non) (*)	Si oui, année d'implantation du couvert	Surface graphique en hectare (**)
_____	_____	_____	_____	_____	_____, _____
_____	_____	_____	_____	_____	_____, _____
_____	_____	_____	_____	_____	_____, _____
_____	_____	_____	_____	_____	_____, _____
_____	_____	_____	_____	_____	_____, _____

Dès lors, je m'engage à maintenir cette surface nouvellement implantée et à la déclarer avec un code culture de prairie permanente durant les 5 prochaines campagnes PAC et/ou le cas échéant, à maintenir cette surface de prairie temporaire déjà existante et à la déclarer dès la campagne 2019 avec un code culture de prairie permanente durant le nombre d'années nécessaires afin que le couvert soit présent durant 5 ans révolus.

\* Renseigner « OUI » si le code culture 2018 de la parcelle correspond à un des codes suivants : BRH, BRO, CRA, DTY, FET, FLO, PAT, PCL, RGA, XFE, GFP, MLG, PTR, J5M ou J6S. (Pour la signification des codes cultures, veuillez vous référer à la notice « codes cultures et précisions »)

\*\* Si l'implantation ne concerne qu'une partie de la parcelle, je joins à cette demande un extrait du RPG où je détoure en rouge la surface concernée par la mise en place d'un couvert herbacé.

- Je suis engagé dans un plan de redressement arrêté par le Préfet dans le cadre de la procédure « agriculteur en difficulté ».

- Je suis éleveur et la surface en prairie permanente de mon exploitation déclarée en 2018, diminuée des surfaces pour lesquelles je demande l'autorisation de conversion et augmentée, le cas échéant, des surfaces que vous vous êtes engagé à compenser à superficie égale, reste strictement supérieure à 75 % de la surface agricole admissible de mon exploitation déclarée en 2018.

- Je suis nouvel installé ou jeune agriculteur et mes demandes ne concernent qu'au maximum 25 % de la surface **admissible** en prairie permanente de mon exploitation. Je joins à ma demande la liste des parcelles en prairie permanente que j'exploite (les parcelles pour lesquelles je demande une autorisation doivent être reprises dans ce tableau) :

N° PACAGE du détenteur pour la campagne 2018 (à renseigner si la parcelle était déclarée par un tiers)	N° d'îlot (tel que renseigné dans la déclaration PAC 2018)	N° de parcelle (tel que renseigné dans la déclaration PAC 2018)	Surface admissible en hectare
_____	_____	_____	_____, _____
_____	_____	_____	_____, _____
_____	_____	_____	_____, _____
_____	_____	_____	_____, _____
_____	_____	_____	_____, _____

Je suis informé que si j'obtiens une autorisation au titre du présent paragraphe, je devrai déclarer dans ma déclaration PAC 2019 toutes les parcelles susvisées, sinon mon autorisation me sera retirée.

**Je m'engage à conserver ou fournir tout document** permettant de vérifier l'exactitude de la présente demande, et de l'autorisation le cas échéant.

À : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature et qualité du demandeur